



Paris, le 11 novembre 2015

## Psychologues de la FPH

### Contribution à la discussion du groupe 2 Grande Conférence de la Santé

Lors de la réunion du groupe 2 du 10 septembre 2015, vous avez rappelé les objectifs de ce groupe et notamment celui d'exploiter les métiers existants à l'hôpital<sup>1</sup>. Vous avez également rappelé que « toutes les professions et tous les modes d'exercice étaient concernés... afin d'utiliser au mieux leurs compétences »<sup>2</sup>.

A notre question sur la place des psychologues au regard de la future loi de santé qui insérerait, sur proposition du ministère, "un projet d'organisation de la prise en charge psychologique du patient"<sup>3</sup>, votre réponse fut lapidaire : les psychologues ne sont pas concernés par la réorganisation hospitalière car ne sont pas professionnels de santé.

Nous vous avons alors pointé qu'il nous paraissait inconcevable d'évoquer l'hôpital de demain, «d'exploiter les compétences des métiers existants »<sup>4</sup> exerçant dans le champ de la santé et, par ailleurs, de mettre en place un projet psychologique sans les psychologues. Votre seule réponse fut que vous « nous garderiez en tête pour certains projets » mais sans nous prendre pas en compte dans la démographie de l'hôpital.

Dans votre relevé de discussion adressé le 30 septembre, nous pouvons lire : « Indépendamment du champ médical et paramédical, le phénomène des professions « pérимédicales » est évoqué comme significatif d'une autre évolution, celle de l'apparition de professionnels, dont l'usage du titre a été reconnu ces dernières années. Il s'agit des psychologues, des ostéopathes, des chiropracteurs, des psychothérapeutes. Sans être professionnels de santé, ils répondent à une demande du public qui est grandissante et voient leur nombre devenir conséquent. »<sup>5</sup>.

---

1 « La nécessité de prendre en considération les compétences et les champs d'activités des métiers existants avant d'en créer de nouveaux », in *Groupe de travail n°2, séance n°1 du vendredi 10 juillet 2015*, document non publié

2 « Un travail de concertation prospectif : toutes les professions et tous les modes d'exercice sont concernés », <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/sante,2319/grande-conference-de-la-sante,3025/>

3 Là où la profession demandait un « projet psychologique » intégré au projet d'établissement

4 « La nécessité de prendre en considération les compétences et les champs d'activités des métiers existants avant d'en créer de nouveaux », in *Groupe de travail n°2, séance n°1 du vendredi 10 juillet 2015*, document non publié

5 « Indépendamment du champ médical et paramédical, le phénomène des professions « pérимédicales » est évoqué comme significatif d'une autre évolution, celle de l'apparition de professionnels, dont l'usage du titre a été reconnu ces dernières années. Il s'agit des psychologues, des ostéopathes, des chiropracteurs, des psychothérapeutes. Sans être professionnels de santé, ils répondent à une demande du public qui est grandissante et voient leur nombre devenir conséquent. », in *Grande conférence de la santé, Groupe de travail n° 2 « Métiers – Compétences - responsabilités », Séance n° 2 – Vendredi 10 septembre 2015 14h30 – 17h30, Relevé de discussion*, document non publié

Nous vous rappelons que le titre de psychologue a été reconnu en 1985...nous sommes en 2015, cela fait donc 30 ans qu'il est protégé et reconnu à un haut niveau de qualification universitaire (bac +5 à 8).

Le titre de psychologue a été reconnu en 1985. Cela fait donc 30 ans qu'il est protégé et reconnu à un haut niveau de qualification universitaire (bac +5 à 8).

Les psychologues interviennent dans les hôpitaux, auprès des patients, des familles et des équipes depuis plus de 50 ans. Leur inscription statutaire au sein de la FPH remonte quant à elle à 1971 avec les premières définitions de leurs fonctions.

Il est temps de prendre en compte la demande des usagers et de travailler à la reconnaissance de cette réalité en ne limitant pas le soin aux seules compétences médicales.

Les psychologues cliniciens participent au quotidien aux prises en charges sanitaires des usagers notamment en matière de premier recours.

Nous refusons que la Grande Conférence de la Santé ne prennent pas en compte la profession de psychologue et nous demandons que :

- la législation reconnaisse enfin cet état de fait
- la définition de la Santé soit élargie aux professions périmédicales dont les psychologues font partie
- y soient intégrés ainsi, entre autres, les psychologues cliniciens et leurs missions (dont celle de premier recours) dans un cadre ni médical ni paramédical qui respecte et garantisse non seulement leur formation en sciences humaines hors faculté de médecine mais, également, l'autonomie de leur expertise.